

E12B3R

Habilitation électrique Travaux et/ou consignation d'ordre électrique Basse Tension et intervention générale Indices B1, B1V, B2, B2V, BC, BR, BE essai, BE Mesure et/ou BE Vérification Recyclage

FORMACODE : 24049 - 24095

OBJECTIFS

Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques et / ou être chargé de consignation.

Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.

Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et intervention BT et autres documents associés.

Rendre compte de ses activités.

TYPE DU PUBLIC

Personnels électriciens dont le titre d'habilitation doit être renouvelé pour intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaire...) et appelés à réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique, des essais, vérifications et mesurages électriques.

PREREQUIS

Avoir suivi la formation initiale préparant à l'habilitation électrique des indices visés.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

La formation est initiée par un retour d'expériences de tous les stagiaires et est suivie d'une alternance d'exposés théoriques de révision et d'ateliers pratiques.

Les exercices pratiques sont orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, l'analyse préalable à son intervention, la mise en œuvre de ses EPI, l'application de la prévention du risque électrique et des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique, la préparation et la direction des travaux d'ordre électrique, le balisage de la zone de travaux et sa surveillance, les étapes de consignation, la réalisation de connexions et de déconnexions, la pose d'un EPC, la réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation, la rédaction des documents et le contre rendu de son activité.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que tapis et natte isolants, gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension), dispositifs de condamnation, plateforme et matériel d'essai selon les cas et appareils de mesure.

> Moyens humains

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

ÉVALUATION

- > L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510
- > est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.
 - Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.
 - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

- > **Retours d'expériences**
Les zones d'environnement • Les symboles d'habilitation • L'utilisation des matériels • Les équipements de protection • L'identification des ouvrages BT • Les mesures de prévention • La préparation d'une intervention • La préparation des travaux • La consignation • Le respect des consignes de l'exploitant et instructions de sécurité • La rédaction des documents • La conduite à tenir en cas d'accident.

PRATIQUE

- > **Exercices sur :**
Le repérage des environnements ou locaux à risques • L'analyse préalable à son intervention • La mise en œuvre de ses EPI • L'application de la prévention du risque électrique et des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique • La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique • Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance • Les étapes de consignation • La réalisation de connexions et de déconnexions • La pose d'un EPC • La réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation • La rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

*Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.
Cette formation est conforme à la norme NF C 18-510.*

MODALITÉS

La durée et le prix sont mentionnés dans la convention de formation.